



LA FIBRE ARRIVE SUR NOTRE COMMUNE* !

TESTEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ :

WWW.ARDECHEDROMENUMERIQUE.FR/ELIGIBILITE

*COUVERTURE PARTIELLE DE LA COMMUNE

SUIVEZ-NOUS SUR



UN PROJET PORTÉ PAR
VOS COLLECTIVITÉS



AVEC LE SOUTIEN DE



ET LA PARTICIPATION DE





L'ACTIVATION DES SERVICES

LES TRAVAUX SONT MAINTENANT TERMINÉS MAIS LA FIBRE N'EST PAS ENCORE DISPONIBLE. IL FAUT EN EFFET COMPTER 5 MOIS MINIMUM ENTRE LA FIN DU CHANTIER ET L'OUVERTURE COMMERCIALE DES ABONNEMENTS FIBRE. LE TEMPS DE CONTRÔLER LA BONNE EXÉCUTION DES TRAVAUX, D'INTÉGRER LES DONNÉES NÉCESSAIRES À L'EXPLOITATION DU RÉSEAU ET QUE LES OPÉRATEURS COMMERCIAUX S'INSTALLENT...

Pendant cette phase de 5 mois minimum, ADN, son maître d'œuvre et ADTIM FTTH, l'exploitant en charge de la commercialisation et de l'exploitation du réseau vont procéder à diverses vérifications. On vous explique...

LA RÉCEPTION DES TRAVAUX

L'analyse des documents

À la fin du chantier, ADN réceptionne l'infrastructure construite. Pour cela, l'entreprise travaux transmet pour analyse au maître d'œuvre un dossier permettant de contrôler la bonne exécution des travaux. Cela comprend toutes les autorisations obtenues pour déployer le réseau, les plans et descriptifs des infrastructures construites ou utilisées, un dossier de contrôle des mesures optiques...

L'opération préalable à la réception

Si la documentation est complète et conforme, le maître d'œuvre organise une opération préalable à la réception (OPR). Des vérifications sont alors effectuées sur le terrain pour contrôler la qualité des infrastructures déployées et les performances optiques.

L'audit final par ADN

ADN procède à son tour à l'analyse des éléments livrés. La réception des travaux est validée lorsque tout est jugé conforme.

Dans le cas contraire, des reprises terrains sont nécessaires. Les différentes données doivent de nouveau être livrées et contrôlées, ce qui rallonge les délais.

L'ACTIVATION DES SERVICES

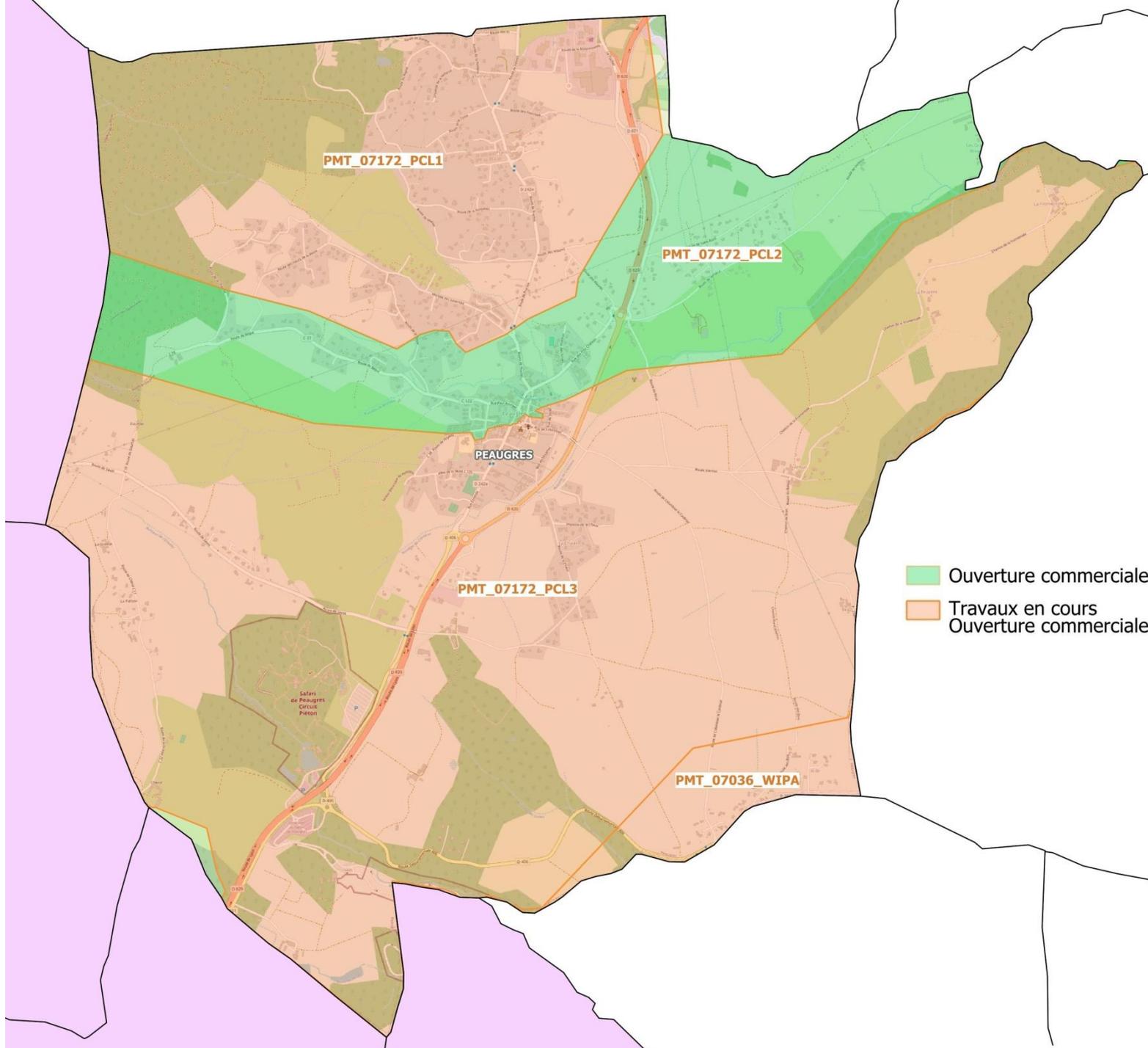
Après validation de la réception par ADN, le réseau est confié à ADTIM FTTH, l'exploitant du réseau public. Ce dernier procède à l'intégration des données dans ses outils informatiques et met à jour la base de données d'éligibilité à la fibre.

Un délai d'activation des services de 3 mois s'enclenche alors. Cette période réglementaire, fixée par l'État, permet d'informer les opérateurs commerciaux, Fournisseurs d'Accès Internet, de l'ouverture des nouvelles zones, dans une logique de mise en concurrence.

Chacun installe alors librement ses équipements dans les locaux techniques et les connecte au réseau selon sa propre stratégie commerciale. Ils peuvent ensuite proposer leurs offres aux particuliers.

LA COMMERCIALISATION DES SERVICES

Après ces 3 mois, l'ouverture commerciale du secteur à lieu. **Les habitants éligibles à la fibre peuvent alors contacter un opérateur** disponible sur le réseau public ADN pour souscrire une offre et être raccordé en fibre optique.



PMT_07172_PCL1

PMT_07172_PCL2

PEAUGRES

PMT_07172_PCL3

PMT_07036_WIPA

-  Ouverture commerciale le 12/06/2025
-  Travaux en cours
Ouverture commerciale au T3 2025

LES ÉTAPES POUR UN RACCORDEMENT RÉUSSI

AVANT L'INTERVENTION

1

Je choisis où sera installée ma prise terminale optique (PTO) dans une zone proche d'une prise électrique et de préférence proche de la télévision à l'intérieur de mon logement.

2

Je réfléchis au cheminement possible du câble optique jusqu'à l'emplacement de la prise terminale optique dans mon logement : en apparent, collé ou agrafé, sous une goulotte, dans une plinthe...

Le technicien pourra également me conseiller lors de sa venue.

3

Dans la mesure du possible, j'identifie le cheminement existant (en aérien : élagage réalisé, en souterrain : fourreaux non obstrués) de ma ligne téléphonique cuivre pour faciliter l'intervention du technicien.

Élagage



Fourreau endommagé



PENDANT L'INTERVENTION

1

Je suis joignable et présent pendant toute la durée de l'intervention.

2

Le technicien doit s'identifier : par sa carte professionnelle par la société et l'opérateur avec qui il est en relation.

3

Je déplace les meubles pouvant gêner, protège les sols si besoin et écarte les objets fragiles.

4

Je partage avec le technicien les éléments que j'ai préparés.

5

Le perçage de façade est à la charge du propriétaire.



Vous ne devez en aucun cas vous aider du câble téléphonique pour tirer le câble de fibre optique et encore moins le retirer.

APRÈS L'INTERVENTION

1

Je vérifie que la connexion internet est opérationnelle et que les appareils fonctionnent

2

Le technicien a nettoyé les zones de travail. Je notifie toute anomalie à mon opérateur.



Mon opérateur est mon seul interlocuteur.

LE MODE D'EMPLOI POUR RACCORDER VOTRE LOGEMENT



1. VÉRIFIEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ

Rendez-vous sur ardechedromenumerique.fr rubrique « À quand la fibre chez moi ? ».
Renseignez votre adresse postale pour savoir si le raccordement est possible.



LE TEST D'ÉLIGIBILITÉ : 3 RÉSULTATS POSSIBLES

Raccordement possible

Bonne nouvelle ! Vous pouvez choisir un opérateur Fournisseur d'Accès Internet (FAI) et vous abonner pour être raccordé !

Raccordement à venir

Encore un peu de patience, le raccordement de votre logement ou local d'activité n'est pas encore possible. Inscrivez-vous pour être informé par mail lorsque cela sera le cas.

Dans les zones déjà ouvertes commercialement, certains foyers peuvent ne pas être encore éligibles. Plusieurs raisons possibles :

- ◆ Des travaux doivent encore être réalisés pour déployer la fibre en domaine privé, dans les immeubles collectifs, les lotissements privés ou sur les façades d'immeubles ; une intervention qui nécessite la signature d'une convention avec les copropriétaires ou syndics de propriété.
- ◆ ADN doit débloquer une situation complexe (conventionnement, autorisations en attente, coordinations de travaux...).

UN PROBLÈME D'ÉLIGIBILITÉ ?

Consultez notre Foire Aux Questions sur : www.ardechedromenumerique.fr/faq

Si vous nous ne trouvez pas de réponse, appelez le 04 82 48 00 18



[Éligibilité](#)

[FAQ](#)

Raccordement non possible

Nous n'avons pas trouvé votre adresse dans nos bases de données. Rappelons qu'une adresse valide doit comporter un numéro + un type de voie + un nom de voie. Dans le cas contraire, rapprochez-vous de votre mairie.

- ◆ Il peut s'agir d'une erreur de saisie => vérifiez l'orthographe et faites attention aux champs saisis en doublon.
- ◆ Votre construction est récente ou votre adresse a peut-être changé depuis la réalisation des études...

Pas d'inquiétude ! Remplissez le formulaire à votre disposition en joignant un certificat d'adressage (à demander à la mairie).

LE MODE D'EMPLOI POUR RACCORDER VOTRE LOGEMENT



2. CHOISISSEZ UN OPÉRATEUR ET ABONNEZ-VOUS !

C'est l'abonnement qui déclenche le raccordement final de votre habitation. Vous êtes libre de choisir l'opérateur Fournisseur d'Accès Internet (FAI) de votre choix parmi ceux présents sur le réseau ADN. Comparez les offres et trouvez celle qui vous convient le mieux !

Liste accessible sur ardechedromenumerique.fr



Le raccordement final consiste à faire passer un câble de fibre optique depuis le boîtier situé dans la rue (PBO), jusqu'à l'intérieur de votre logement où une Prise Terminale Optique (PTO) est installée. Chaque domicile est différent, les raccordements aussi ! De manière générale, la fibre suit le cheminement du réseau téléphonique existant : en souterrain dans des fourreaux, ou en aérien sur des poteaux.



3. PROGRAMMEZ L'INTERVENTION DU TECHNICIEN

Une fois l'abonnement validé, l'opérateur Fournisseur d'Accès Internet (FAI) choisi vous propose un rendez-vous pour tirer la fibre optique depuis la rue jusqu'à l'intérieur de votre logement ou local d'activité. Il se peut qu'il vous préconise de réaliser des travaux préparatoires. Selon la configuration de l'habitation, l'intervention peut durer de 2 à 4 heures.

LE CÂBLE DE FIBRE OPTIQUE (moins de 5 mm de diamètre)

Il chemine dans les gaines du réseau téléphonique existant, à l'intérieur de vos cloisons lorsque c'est possible, ou est collé le long des plinthes de manière apparente.

Le câble peut emprunter une goulotte existante.

Il peut être acheminé par les combles ou un faux plafond.

LE POINT DE BRANCHEMENT OPTIQUE (PBO)

C'est le dernier boîtier du réseau sur le domaine public. Généralement situé à proximité de votre habitation, il dessert 6 logements en moyenne.

Acheminement (adduction) de la fibre par voie aérienne ou par voie souterraine

* On parle de « raccordement long » lorsque l'habitation est située à plusieurs centaines de mètres du PBO (moins de 5 % des foyers). Le délai de raccordement peut alors être plus important (jusqu'à 6 mois environ).

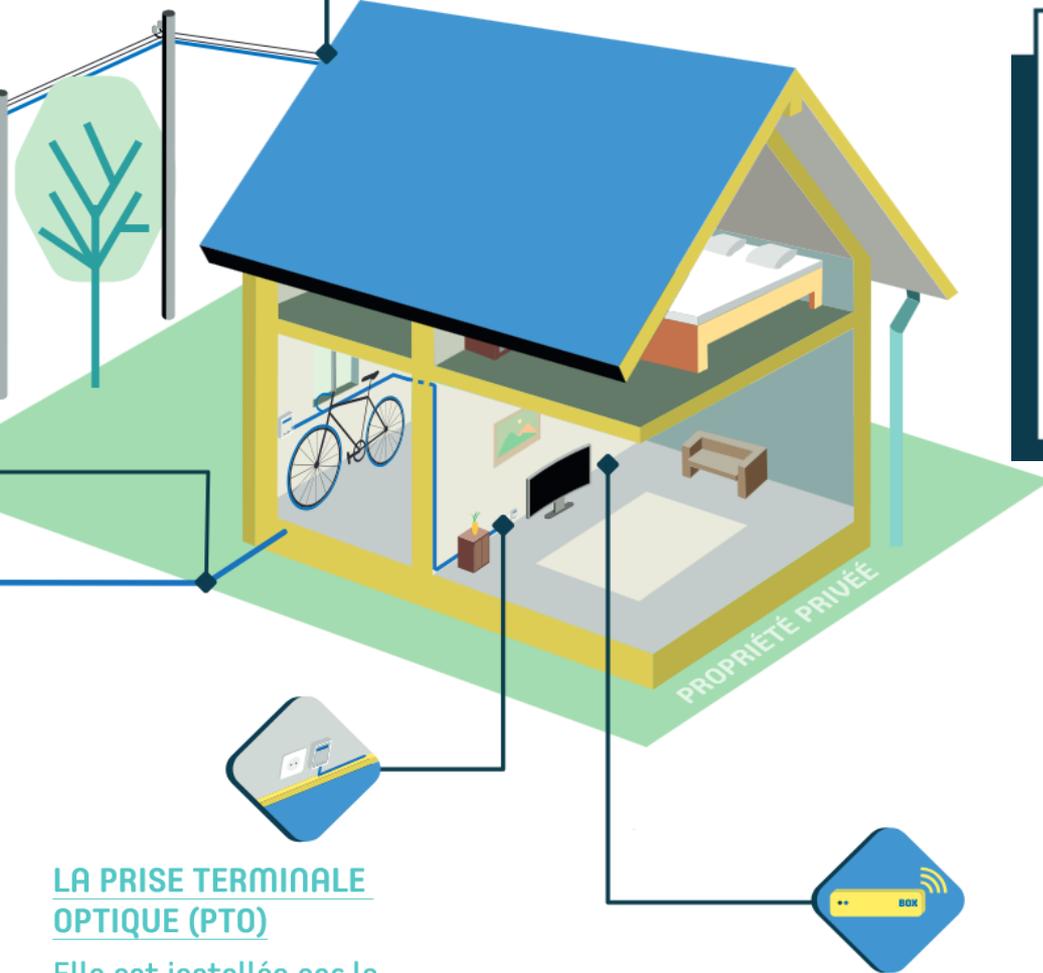
RACCORDEMENT GRATUIT

Grâce au montage financier mis en place par vos collectivités, le raccordement final de votre logement n'est pas facturé.

Sur le domaine public, les travaux sont pris en charge par les collectivités, y compris lorsque votre habitation est éloignée du réseau*.

Vous ne payez donc que votre abonnement ! Cependant si des travaux s'avèrent nécessaires pour acheminer la fibre sur votre propriété privée (viabilisation, élagage, goulottes à poser dans le logement, percement de dalle, de façade ou de cloison...) ils sont à la charge du propriétaire, comme pour les autres réseaux d'eau ou d'énergie.

Certains opérateurs peuvent également facturer des Frais d'Accès au Service (FAS) à leurs abonnés ; ce ne sont pas des frais de raccordement.



LA PRISE TERMINALE OPTIQUE (PTO)

Elle est installée par le technicien, de préférence près d'une prise électrique (pour votre box) et de votre télévision. Attention, une fois la PTO installée, vous ne pourrez pas changer son emplacement.

LA BOX DE L'OPÉRATEUR

Une fois que la Box Fibre est en service, l'accès à Internet dans les autres pièces se fait soit par wifi, soit par câble ethernet (prise RJ45) ou CPL, comme avec une Box ADSL classique.

Attention !

Si un obstacle empêche le passage de la fibre sur votre propriété (arbre, gaine obstruée...), le raccordement ne pourra pas être réalisé ! Il sera ajourné, le temps pour vous d'effectuer les travaux nécessaires. L'égoutage de la végétation située aux abords des réseaux est en effet de la responsabilité de l'occupant ou du propriétaire. Veillez donc à réaliser ces travaux, avant l'intervention du technicien.

Préparez-vous pour un raccordement réussi !

AVANT L'INTERVENTION DU TECHNICIEN, ASSUREZ-VOUS DE N'AVOIR RIEN OUBLIÉ...

DE MANIÈRE GÉNÉRALE

- ✓ Prévoyez une demi-journée de présence à domicile.
- ✓ Repérez la localisation des prises téléphoniques classiques déjà en place.
- ✓ Réfléchissez où installer la nouvelle prise optique, à proximité d'une prise électrique. L'emplacement de la Box actuelle ou du téléviseur peut être privilégié.

À L'EXTÉRIEUR

- ✓ Si la fibre passe par voie aérienne : veillez à élaguer la végétation pouvant gêner son déploiement.
- ✓ En cas de passage de la fibre en souterrain : vérifiez et réparez dans la mesure du possible les gaines et conduites bouchées ou cassées.

À L'INTÉRIEUR

- ✓ Si un mur ou une cloison doit être percé : prévoyez le matériel nécessaire pour le faire vous-même le jour de l'installation.
- ✓ Si le câble ne peut pas s'insérer dans les cloisons : vérifiez la disponibilité des goulottes existantes ou prévoyez-en de nouvelles.
- ✓ Si vous souhaitez faire passer la fibre dans les combles, le technicien ne s'y rendra pas ; prévoyez d'y accéder vous-même.

LE MODE D'EMPLOI POUR RACCORDER VOTRE LOGEMENT



4. PROFITEZ DU MEILLEUR DE LA FIBRE !

Après l'activation de la ligne par votre opérateur, vous n'avez plus qu'à brancher vos équipements (TV, PC, téléphone(s)...). C'est parti !

À LA VITESSE DE LA LUMIÈRE

LA FIBRE NE RÉPOND PAS SIMPLEMENT AUX BESOINS D'AUJOURD'HUI : ELLE PRÉPARE L'AVENIR !

Profitez d'offres TV, Internet, téléphonie ultra performantes

- ◆ Un débit stable
- ◆ Des téléchargements ultra-rapides
- ◆ Un usage simultané optimal de plusieurs appareils
- ◆ Le meilleur de l'image et du son : TV 4K...

La fibre, c'est aussi la promesse d'un futur innovant et des possibilités immenses dans tous les domaines

- ◆ Télé médecine
- ◆ Éducation et formation à distance
- ◆ Télétravail
- ◆ Économies d'énergies
- ◆ Services publics dématérialisés et innovants
- ◆ Territoires intelligents...

DES DÉBITS À PARTIR DE 100 MÉGABITS PAR SECONDE, VOIRE + DE 1 GIGABIT PAR SECONDE SELON L'ABONNEMENT (SOIT 1 000 MBIT/SEC, CONTRE MOINS DE 30 MBIT/SEC POUR L'ADSL)



Télécharger un film en 6 minutes

+ d'1 heure avec l'ADSL



Transférer 100 photos en 28 secondes

+ de 5 minutes avec l'ADSL



Télécharger un album de musique en 4 secondes

+ de 48 secondes avec l'ADSL



Temps de réaction de 2 millisecondes sur un jeu en ligne

+ de 30 millisecondes avec l'ADSL

VOUS HABITEZ EN IMMEUBLE OU DANS UN LOTISSEMENT PRIVE ?

Dans le cadre des travaux de déploiement, ADTIM FTTH, l'exploitant du réseau public ADN, emmène gratuitement la fibre jusque dans les parties communes des immeubles de 4 logements et plus, ainsi que dans les lotissements privés (à l'exception des lotissements récents qui sont câblés par le lotisseur).

LE POINT DE BRANCHEMENT OPTIQUE (PBO)

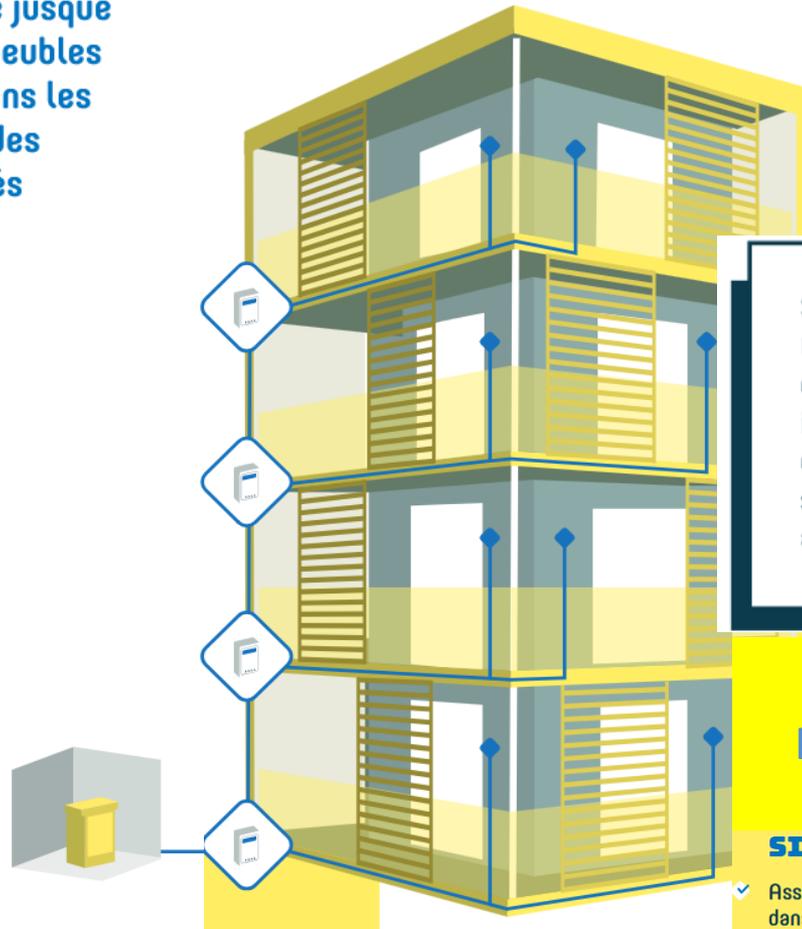
Votre immeuble doit d'abord être câblé avec un PBO installé sur chaque palier (ou tous les deux étages). Le technicien devra y accéder pour amener la fibre jusque dans votre logement.

CONVENTION OBLIGATOIRE !

Pour déployer la fibre dans un immeuble ou un lotissement privé, une convention doit être signée entre votre syndicat de copropriété et ADTIM FTTH, l'exploitant du réseau ADN, à l'occasion d'une assemblée générale par exemple.

Pour les immeubles dont le permis de construire a été délivré avant le 01/07/1997, le Dossier Technique Amiante (DTA) doit également être transmis. Sans ces documents, votre copropriété ne pourra pas être raccordée.

+ d'info : convention.fibre2607@axione.fr



À L'INTÉRIEUR DU LOGEMENT

Une fois la fibre déployée dans les parties communes, la marche à suivre est la même que dans les maisons individuelles.

Si vous êtes locataire...
Contactez le bailleur/propriétaire qui pourra vous fournir les informations nécessaires. À noter qu'un propriétaire ne peut pas s'opposer au raccordement à la fibre de son locataire.



Préparez-vous pour un raccordement réussi !

SI VOUS HABITEZ EN IMMEUBLE

- ✓ Assurez-vous que le local technique où arrive la fibre dans le bâtiment sera accessible le jour du raccordement.
- ✓ Demandez la clé du local si besoin.

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES



Combien coûte le raccordement ?

Le raccordement de votre logement est gratuit car il est financé par vos collectivités et l'État. Néanmoins, certains opérateurs peuvent vous proposer des prestations complémentaires payantes pour la mise en service de vos équipements, des prestations non obligatoires, qu'il vous appartient d'accepter.
Renseignez-vous auprès des différents Fournisseurs d'Accès Internet pour connaître les offres disponibles.

Comment résilier mon abonnement internet actuel ?

Votre nouvel opérateur FAI peut se charger de cette démarche auprès de votre ancien opérateur. Vous pouvez également conserver un abonnement ADSL si vous le souhaitez.
Le réseau fibre et le réseau ADSL sont indépendants l'un de l'autre.

Quels sont les prix des abonnements fibre ?

Le montant varie en fonction des opérateurs et des services inclus. Comparez les offres avant de faire votre choix.

Quels sont les débits permis par la fibre ?

La fibre permet des débits allant jusqu'au Gigabit/sec (contre moins de 30 Mbit/sec pour l'ADSL). Comparez les offres disponibles des différents opérateurs.

Y'a-t-il une exclusivité de commercialisation d'un ou plusieurs opérateurs ?

Non il n'existe pas d'exclusivité, le réseau ADN est un réseau ouvert à tous les opérateurs dans les mêmes conditions de neutralité. Il est possible cependant que tous les opérateurs ne soient pas présents dès l'ouverture à la commercialisation. Vous pourrez ensuite changer d'opérateur à tout moment en fonction de votre période d'engagement.

Quel est le délai d'attente pour mon raccordement ?

Les délais sont variables selon le type de raccordement (aérien, souterrain, immeuble). Ces travaux prennent généralement quelques semaines, mais peuvent être plus longs selon les situations : habitation éloignée du réseau, problème de conventionnement, autorisations administratives, besoin de matériels spécifiques, etc.

En cas de problème de connexion, à qui dois-je m'adresser ?

Une fois votre abonnement souscrit, votre opérateur reste votre contact privilégié en cas de problème avec votre connexion ou votre box.

D'AUTRES QUESTIONS ?

Consultez notre FAQ sur :
www.ardechedromenerique.fr/faq



UNE QUESTION, UNE DIFFICULTÉ ?

- ◆ Consultez d'abord notre FAQ
- ◆ Un problème d'éligibilité

> Faites le test d'éligibilité sur ardechedromenerique.fr et remplissez le formulaire. Vous serez informés de l'avancement de votre dossier par mail.

> En cas de difficulté, contactez notre hotline :
04 82 48 00 18 (prix d'un appel local)

- ◆ Un problème de raccordement ou d'accès à vos services fibre

> Contactez votre opérateur FAI

www.ardechedromenerique.fr



UN PROJET PORTÉ PAR
VOS COLLECTIVITÉS



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Ardèche
LE DÉPARTEMENT



AVEC LE SOUTIEN DE



AVEC LA PARTICIPATION
DE L'EXPLOITANT
DU RÉSEAU



DES QUESTIONS ?

QUELS SONT LES OPÉRATEURS PRÉSENTS SUR LE RÉSEAU PUBLIC ADN ?

Le réseau public ADN est ouvert à tous les opérateurs. La liste des opérateurs Grand Public est disponible sur ardechedromenumerique.fr page «Les opérateurs Grand public». L'arrivée des opérateurs sur le réseau dépend de leurs propres stratégies d'ouvertures commerciales. Il est possible que tous ne soient pas présents dès l'ouverture commerciale d'un secteur.

Pour les professionnels, des opérateurs dédiés aux entreprises sont également disponibles. La liste des opérateurs professionnels présents sur le réseau public ADN peut être consultée sur ardechedromenumerique.fr page «Les opérateurs Professionnels».

Y A-T-IL UNE OBLIGATION DE RACCORDEMENT À LA FIBRE OPTIQUE ?

Il n'y a aucune obligation de raccordement à la fibre optique. Cependant l'opérateur historique Orange, propriétaire du réseau cuivre, qui permet la téléphonie fixe et Internet par ADSL, a annoncé l'arrêt de son réseau à l'horizon 2030. L'arrêt du cuivre dépend d'un cadencement établi pour chaque commune. À la date de fermeture, vos services sur le réseau cuivre cesseront de fonctionner. Vous devrez donc avoir basculé sur la fibre ou sur une solution alternative (satellite, 4G fixe...) le plus tôt possible afin d'assurer la continuité de vos services.

En effet, dans certaines situations, l'installation de la fibre optique peut s'avérer complexe et prendre plusieurs mois.

EXISTE-T-IL UNE EXCLUSIVITÉ DE COMMERCIALISATION D'UN OU PLUSIEURS OPÉRATEURS ?

Il n'existe pas d'exclusivité d'opérateurs. Le réseau ADN est ouvert à tous les opérateurs dans les mêmes conditions de neutralité. Il est possible cependant que tous les opérateurs ne soient pas présents dès l'ouverture à la commercialisation.

POURRAIS-JE GARDER MON OPÉRATEUR ACTUEL ?

Il est tout à fait possible de conserver votre opérateur actuel en ne changeant que votre abonnement (ADSL > Fibre optique), à condition qu'il soit présent sur le réseau public ADN. Il faudra donc le vérifier lorsque votre adresse sera éligible en contactant directement votre opérateur.

LE RACCORDEMENT FINAL EST-IL PAVANT ?

Le raccordement de votre logement est pris en charge par vos collectivités et l'État dans le cadre du plan de financement du projet, sous réserve d'une continuité d'infrastructures (poteaux ou fourreaux) entre le boîtier installé sur le domaine public et votre logement. Si des travaux doivent être effectués pour acheminer la fibre à l'intérieur du domaine privé, ces travaux sont à la charge du propriétaire. Les opérateurs peuvent proposer des prestations complémentaires payantes pour la mise en service de vos équipements qu'il appartient à chacun d'accepter ou non.

COMBIEN COÛTE UN ABONNEMENT FIBRE ?

Il n'y a pas de différence de tarif majeure entre les offres fibre et les offres ADSL qui dominent le marché aujourd'hui (pour l'offre de base). Les offres fibre proposées par les opérateurs sont de l'ordre de 40€ en moyenne mais peuvent varier en fonction des services proposés et des opérateurs. Faites donc jouer la concurrence en comparant les offres promotionnelles chez les différents opérateurs.

QUE SE PASSE T-IL EN CAS D'ÉCHEC DU RACCORDEMENT ?

Lors de l'intervention, le technicien peut rencontrer des difficultés pour vous raccorder à la fibre. En domaine privé, il vous revient de réaliser les travaux nécessaires : déboucher la gaine si elle est encombrée, réparer la gaine cassée ou élaguer la végétation empêchant le passage... Le technicien pourra réintervenir une fois les travaux réalisés.

Si la difficulté est située sur le domaine public, votre opérateur devra le signaler à ADTIM FTTH à l'aide du compte-rendu d'intervention. Cette déclaration doit impérativement être réalisée par votre opérateur auprès d'ADTIM FTTH afin que ce dernier puisse intervenir. ADTIM FTTH réalisera les travaux nécessaires et en informera votre opérateur afin qu'une nouvelle intervention soit programmée.

J'HABITE EN LOTISSEMENT PRIVÉ OU EN IMMEUBLE. Y'A-T-IL UNE DÉMARCHE PARTICULIÈRE À ENTREPRENDRE POUR ÊTRE RACCORDÉ ?

Le raccordement des immeubles et lotissements privés est réalisé par ADTIM FTTH, l'exploitant du réseau. Ce raccordement nécessite au préalable la signature d'une convention entre ADTIM FTTH et le syndicat de copropriétés ou l'ensemble des propriétaires.

ADTIM FTTH contacte l'ensemble des «sites» concernés en amont afin de pouvoir réaliser les travaux dès l'ouverture commerciale. Le propriétaire n'a donc aucune démarche particulière à effectuer, il lui faut simplement patienter encore un peu. Pour toutes questions sur la convention ou la planification des travaux après sa signature, contactez le service conventionnement d'ADTIM FTTH au 04 82 48 00 12 ou par mail à convention.fibre2607@axione.fr

Pour savoir quand votre logement sera éligible à la fibre, rendez-vous sur :
« **À QUAND LA FIBRE CHEZ MOI ?** »
www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite